

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 mars 2021

Nombre de conseillers :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 39 |
| Présents : | 35 |
| Excusés : | 2 |
| Non excusés : | 2 |

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le VINGT DEUX MARS, à DIX-HUIT HEURES , les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2021 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. GANDRILLE - M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - M. MOUILLOT - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme AMBROSINI - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - Monsieur CABUCHE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme LA SPINA - Mme MER.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. FINANCE - Mme COUESNON.

POUVOIRS :

Mme LA SPINA
Mme MER

à
à

Mme DANY
M. DUMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

Monsieur Bord présente la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 27.01.2021 Contrat passé avec la société ELRES/ELIOR France ENSEIGNEMENT à Fresnes (94260) pour la préparation de repas pour la résidence autonomie Georges Brassens. Accord cadre de services à bons de commande conclu pour le CCAS sans montant minimum ni maximum annuel à partir du 28 février 2021 jusqu'au 27 février 2022 reconductible trois fois par période de un an.
- 27.01.2021 Contrat passé avec la société ELRES/ELIOR France ENSEIGNEMENT à Fresnes (94260) pour la fabrication et le portage de repas à domicile pour les personnes âgées. Accord cadre de services à bons de commande conclu pour le CCAS sans montant minimum ni maximum annuel à partir du 28 février 2021 jusqu'au 27 février 2022 reconductible trois fois par période de un an.
- 13.02.2021 Contrat passé avec les services interentreprises de santé au travail (SIST) à Melun (77004) pour assurer les prestations relatives à la médecine professionnelle et préventive du personnel. Accord cadre de services sans montant minimum ni maximum annuel conclu dans le cadre du groupement de commandes avec le CCAS à partir du 25 février 2021 jusqu'au 26 février 2022 reconductible trois ans.
- 04.03.2021 Contrat passé avec la société WURTH à Ertsein (67158) pour la fourniture d'équipements de protections individuelles pour les agents de la ville - lot 01 autres protections individuelles. Accord cadre de fournitures sans montant minimum ni maximum annuel conclu pour une période de un an à compter de sa notification reconductible trois fois.
- 04.03.2021 Contrat passé avec la société OP MAINTENANCE à Saint Ouen l'Aumône (95005) pour la fourniture d'équipements de protections individuelles pour les agents de la ville - lot 02 protections des pieds et des mains. Accord cadre de fournitures sans montant minimum ni maximum annuel conclu pour une période de un an à compter de sa notification reconductible trois fois.
- 11.03.2021 Vente du véhicule Renault Kangoo, immatriculé CW-698-AZ mis en service le 4 juillet 2000, à la société SOVEA 94 Auto Distribution Paris, pour la somme de 1 200 €.
- 12.03.2021 Marché à procédure adaptée passé avec l'ESAT Pierre Souweine à Champigny sur Marne (94500) pour le nettoyage d'une partie des espaces publics de la commune, pour un montant de 44 339,40 € TTC, conclu pour une durée maximale de quatre ans à compter de sa notification.
- 12.03.2021 Marché à procédure adaptée passé avec la société IDONEIS sarl d'architecture et d'ingénierie à Champs-sur-Marne (77420) dans le cadre du groupement de commandes avec le CCAS pour une mission de maîtrise d'œuvre de réhabilitation et de mise en conformité du bâtiment et des extérieurs de la résidence Georges Brassens, pour un montant de 168 240 € TTC.

Le Conseil municipal,

1 Installation d'un conseiller municipal suite à la démission de madame Elsa Martin

Après en avoir délibéré,

- **PREND** acte de l'installation de :

Monsieur Patrick CABUCHE

Né à Tournan en Brie le 21 octobre 1956

Demeurant : 11 Clos de la Renardière - 77340 Pontault-Combault

L'ordre du tableau se trouve donc modifié comme suit :

Le Maire :

Gilles BORD

Les Adjoints au Maire : M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI -
Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY -
M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU.

Les Conseillers municipaux :

M. GANDRILLE - M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - M. MOUILLOT -
Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA
LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET - M. BACHELEY -
Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH -
Mme AMBROSINI - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. FINANCE - Mme COUESNON - Mme MER
M. DUMONT - M. CABUCHE.

2 Etat annuel des indemnités des élus

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de l'état annuel des indemnités des élus annexé à la délibération.

3 Compte administratif - Exercice 2020

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

Monsieur Bord, maire en exercice, s'est retiré au moment du vote.

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 :

Résultats de fonctionnement :

| | |
|--|-----------------|
| Recettes : | 50 881 322,49 € |
| Dépenses : | 46 913 063,35 € |
| Résultat de l'exercice : | 3 968 259,14 € |
| Résultat de fonctionnement reporté (n-1) : | 3 922 182,42 € |
| Résultat de clôture de fonctionnement : | 7 890 441,56 € |

Résultats d'Investissement :

| | |
|---|-----------------|
| Recettes : | 13 484 785,17 € |
| Dépenses : | 12 330 642,55 € |
| Solde d'exécution : | 1 154 142,62 € |
| Résultat d'investissement reporté (n-1) : | 366 211,45 € |
| Résultat de clôture d'investissement : | 1 520 354,07 € |

4 Compte de gestion - Exercice 2020

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2020.

5 Affectation du résultat - Exercice 2020

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement

| | |
|---|----------------|
| Article 1068 - Réserves | 3 000 000,00 € |
| A l'exécution du virement à la section d'Investissement | |

Section de fonctionnement

| | |
|--|----------------|
| Article 002 - Excédent de Fonctionnement reporté | 4 890 441,56 € |
|--|----------------|

6 Budget primitif - Exercice 2021

Après en avoir délibéré,

Par 35 VOIX POUR

Par 2 ABSTENTIONS (Mme MER, M. DUMONT)

- **ADOPTE**, chapitre par chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 52 142 724,56 €.

Par 32 VOIX POUR

Et 5 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, M. NOVAIS, M CABUCHE, Mme MER, M. DUMONT)

- **ADOPTE**, chapitre par chapitre, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 381 323,83 €.

Le budget primitif 2021 est donc adopté à la majorité.

7 Vote des taux de fiscalité directe locale - Exercice 2021

Suite à la réforme progressive de la suppression de la taxe d'habitation, 80 % des foyers fiscaux ne la paieront plus dès 2021 et aucune commune ne la percevra.

L'Etat a donc prévu la compensation de la perte de cette taxe par l'affectation aux communes de la part de la taxe sur le foncier bâti que percevait les Conseils départementaux jusqu'en 2020.

Pour bénéficier de cette compensation, la ville doit voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à son taux majoré de celui de 2020 du Conseil départemental à savoir :

| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 2020 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Taux communal | 31,31 % | 49,31 % |
| Taux départemental | 18,00 % | 0 % |
| Taux cumulé | 49,31 % | 49,31 % |

Après en avoir délibéré,

Par 35 VOIX POUR

Par 2 VOIX CONTRE (Mme MER, M. DUMONT)

- **FIXE** les taux d'imposition ci-dessous :

| Désignation des Taxes | Taux |
|--|----------------|
| <i>Taxe Foncière Propriétés Bâties</i> | 49,31 % |
| <i>Taxe Foncière Propriétés non Bâties</i> | 74,01 % |

8 Attribution de subventions supérieures à 23 000 € - Exercice 2021

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

Madame Chauliaquet, en tant que présidente de l'association Aqua-club, n'a pas pris part au vote.

- **APPROUVE** les projets de conventions ou avenants à intervenir pour les associations ci-après listées ;

- **AUTORISE** le maire à signer ces conventions ou avenants.

| Noms des associations | Montant |
|------------------------------|----------------|
| U.M.S. – PC- hand ball | 700 000,00 € |
| Union multi-sports | 330 000,00 € |
| Cinéma Apollo+ | 202 408,00 € |

| | |
|---|--------------|
| Centre social et culturel | 175 000,00 € |
| Centre Photographique d'Ile-de-France | 168 877,00 € |
| Judo club de Pontault-Combault | 165 000,00 € |
| Maison des jeunes et de la culture – Boris Vian | 161 500,00 € |
| Atelier de la cour carrée | 108 782,00 € |
| FONJEP/Poste de directeur MJC | 75 000,00 € |
| Association portugaise culturelle et sociale | 60 000,00 € |
| Aqua-Club | 53 500,00 € |
| Institut Lusophone | 30 000,00 € |
| ARILE | 30 000,00 € |
| ACEP | 30 000,00 € |
| Club la Joie de Vivre | 24 850,00 € |
| ESPOIR | 24 500,00 € |

9 Actualisation du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification des effectifs de postes telle que présentée :

Création de 52 postes des effectifs des agents titulaires et des agents contractuels répartis comme suit :

Tableau des effectifs des agents titulaires (+34 postes)

➤ Filière administrative (+5)

2 postes d'attaché principal

3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

➤ Filière technique (+14)

14 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

➤ Filière sociale (+13)

1 poste de conseiller socio-éducatif

1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

5 postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

4 postes d'éducateur de jeunes enfants

2 postes d'agent social principal de 2^{ème} classe

- Filière médico-sociale (+1)

1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe

- Filière police municipale (+1)

1 poste de chef de service de police municipale de 2^{ème} classe

Tableau des effectifs des agents contractuels (+18 postes)

➤

- Filière administrative (+2)

1 poste d'attaché principal

1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- Filière technique (+13)

13 postes d'adjoint technique

- Filière sociale (+2)

2 postes d'éducateur de jeunes enfants

- Filière animation (+1)

1 poste d'adjoint d'animation

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

10 Conventions d'objectifs et de financement liant la ville de Pontault-Combault à la CAF de Seine et Marne

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer avec la Caf de Seine et Marne les 3 conventions d'objectifs et de financement, annexées à la délibération concernant les actions suivantes :

- . Bafa- Bafd,
- . Ludothèque,
- . Pilotage du projet territoire.

11 Avis du conseil municipal relatif à l'attribution d'une subvention départementale au cinéma Apollo

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DONNE** un avis favorable au versement d'une subvention par le Département de Seine et Marne en faveur du cinéma Apollo.

12 Autorisation de signature de la convention avec l'association AIPI pour la réalisation de diagnostics techniques visant à caractériser les désordres d'un logement suite à un signalement

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer avec l'association AIPI, la convention relative à la réalisation de diagnostics visant à caractériser les désordres d'un logement suite à signalement

13 Adoption des décisions prises par la Commission Sociale Enfance

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les modifications de quotient familial pour les foyers concernés telles que proposées par la Commission Sociale Enfance soit :

- 3 dossiers acceptés
 - La baisse du quotient d'une famille de la tranche 7 à la tranche 2 pour 2 mois sur des factures de 2019 et de la tranche 8 à la tranche 2 pour 3 mois sur des factures de 2020 ;
 - La baisse du quotient d'une famille de la tranche 14 à la tranche 1 pour 3 mois sur des factures de 2020 ;
 - La baisse du quotient d'une famille de la tranche 12 à la tranche 2 sur 2 factures de 2020.
- 2 dossiers acceptés sous réserve de compléments d'information de l'utilisateur
 - Décision La baisse du quotient d'une famille de la tranche 5 à la tranche 3 pour 2 factures ;
 - Décision La baisse du quotient d'une famille de la tranche 14 à la tranche 2 pour 3 factures.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.



Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault